

Décision

Générale

colonial

Décision n° 398 du 3 avril 1950 :

n° 398

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 avril 1950

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro

30 avril 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-major Onclieval (Pierre), en service « hors cadres » en Côte française des Somalis, est affecté à la milice indigène à compter du 1er avril 1950. Il prendra les fonctions de secrétaire au cabinet militaire en remplacement du sergent Fourche, rapatriable.